



LE CRISTO LIEN

**LE SYNDICAT ADMINISTRATION INTENDANCE UN
SYNDICAT PROCHE DE VOUS**

Un syndicat de continuité



*Ne restez pas isolés,
Rejoignez nous*

Le Syndicat de l'administration et de l'intendance a été fondé en 1994 par la fusion de deux syndicats de la Fédération de l'éducation nationale (FEN, aujourd'hui fédération UNSA éducation)

Le Syndicat de l'administration et de l'intendance (abrégé A&I - UNSA) est un syndicat français membre de l'UNSA éducation. Il regroupe le personnel de toutes catégories relevant de l'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, titulaires ou contractuels.

Présentation

Notre syndicat compte plus de 13 000 adhérents qui ont en commun d'exercer un métier d'administration ou de gestion dans l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur, la jeunesse ou les sports et les établissements publics qui en dépendent.

A&I-UNSA est très largement majoritaire sur son champ de syndicalisation et est présent aux commissions paritaires des :

- ADAENES (Attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, anciennement AASU (Attachés d'administration scolaire et universitaire))
- CASU (Conseillers d'administration scolaire et universitaire)
- AENESR (Administrateur de l'E.N., de l'enseignement supérieur et de la recherche)
- SAENES (Secrétaires d'administration de l'E.N. et de l'enseignement supérieur)
- ADJAENES (adjoints administratifs)



A&I présent dans tous les secteurs

- *Administrations centrales, Universités, Crous, Enseignement supérieur, Rectorats, I.A., EPLE, Sports, Jeunesse, CRDP...*

Rejoignez-nous ! Toutes les coordonnées sont à la fin du journal

Le billet d'humeur

CLR

C'est la rentrée, écriture-jeunes, encore que Léo Ferré écrivait CLN (c'est la nuit !).

Vous qui avez eu la chance et le plaisir d'être nouvellement nommés dans l'académie de Créteil, soyez les bienvenus (es) !!

Pour la plupart d'entre vous il s'agira d'une première affectation, d'une promotion ou d'un concours interne, et vous aurez encore plus besoin de ce lien que nous avons décidé de constituer entre collègues cristoliens. Vous trouverez dans ces pages, des coordonnées, des informations et nous l'espérons quelque réconfort non parce que vous serez mal lotis mais parce que cette académie demande encore plus qu'ailleurs, compte tenu de ses spécificités, plus de liant et de solidarité entre collègues.

C'est la rentrée, donc. On retrouve des visages amis, des codes oubliés l'espace d'un été, des horaires et des réflexes comme vêtements de saison. De nombreux défis seront à relever, outre la vigilance sur la réforme des retraites toujours recommencée quoi qu'en disent les principaux acteurs et en évitant les amalgames et autre désinformation notamment nous concernant nous personnels du public, l'opulence n'est toujours pas (plus ?) à l'ordre du jour même si certaines données macro-économiques ainsi que les chiffres du chômage examinés sur la tendance s'améliorent.

Et puis, il y a celles et ceux qui ont obtenu la mutation de leurs vœux et qui sont partis. On les regrette souvent, on les envie parfois. Et puis, il y a Françoise, dont nous fêtons allègrement le départ en retraite début juillet et qui est décédée brutalement quelques jours après. Florian, qui l'a plus et mieux connue, en parle un peu plus loin. Personnellement je me rappellerai toujours ce doux visage au sourire moqueur, cette engagée indéfectible de la vie qui laissera le souvenir d'une conviction au service des autres, tant dans le Syndicalisme que dans la Formation des collègues.

Reçois Jean-Yves, ainsi que tes enfants, au nom de l'ensemble des collègues et camarades de l'académie de Créteil, le témoignage de notre affection attristée.

Le Secrétaire Académique, Pierre PEREZ

DES INFOS UTILES Pour nos collègues adhérents et pour tous les nouveaux
LES AIDES SOCIALES

Toutes les informations utiles sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ac-creteil.fr/rh-aidesociale.html> Vous pouvez aussi vous adresser directement au rectorat au 01.57.02.60.00

Et bien entendu le soutien de l'équipe



Liste du bureau académique de Créteil



NOM	PRENOM	LIEU EXERCICE	MAIL
AUDELAN	Blandine	Collège Sévigné 93 Gagny	blandine.audelan@ac-creteil.fr ;
BLEHAUT	Dominique	Lycée L Michel 94500 Champigny s/ M	dominique.blehaut@ac-creteil.fr ;
BOURHIS	Christiane	Lycée Olympe de Gouges 93130 Noisy le s	christiane.bourhis@ac-creteil.fr ;
CARBAJO	Sandra	Collège Beau soleil 77500 Chelles	sandra.carbajo@ac-creteil.fr ;
DHAISNE	Eric	Collège Karl Marx - 94800 Villejuif	eric.dhaisne1@ac-creteil.fr ;
DUPASQUIER	Dominique	Lycée Jean Jaurès 93100 Montreuil	lycee-jean-jaures4@ac-creteil.fr ;
FEKIH	Abdelhak	collège J. Curie 93 Stains	abdelhak.fekih@ac-creteil.fr ;
GAUDON	Carine	collège J. Jaurès 93370 Montfermeil	cagau@hotmail.fr ;
GAUTHEROT	Estelle	LPO Louise Michel – 94 Champigny sur M	Poean-Estelle.Mingni@ac-creteil.fr
GOMEZ	Bedra	Lycée J. Michelet 94120 Fontenay s/bois	bedra.gomez@ac-creteil.fr ;
GRUMELART	Thierry	Université Paris 13 - 93430 Villetaneuse	thierry.grumelart@univ.paris13.fr ;
GUEYE	Martine	Collège Liberté 94550 Chevilly la Rue	martine.gueye@ac-creteil.fr ;
HARAY	Christine	Lycée G Apollinaire - 94 Thiais	christine.haray@ac-creteil.fr ;
JURAVER	Sylvie	Clg Jean Moulin 94 La Queue en Brie	sylvie.juraver@ac-creteil.fr ;
KASBI	Line	Lycée M Perret 94 Alfortville	line.kasbi@ac-creteil.fr ;
KERKENI	M-Eve	Lycée Jean Jaurès - 93100 Montreuil	marie-eve.kerkeni@ac-creteil.fr ;
LAGAUZERE	Serge	collège Rosa Parks 94250 Gentilly	serge.lagauzere@ac-creteil.fr ;
MANGIN	Patricia	Collège Jean Pierre Timbaud 93000 Bobigny	aeti-creteil@aeti-uns.org
MARMIESSE	M-Annick	Lycée Chevilly Larue 94	ma.marmiesse@free.fr ;
MEDINA	M-Luisa	Université Paris 13 - 93430 Villetaneuse	marialuisa.medina@sfr.fr ;
MERABTI	Nadia	Lycée M Perret – 94140 Alfortville	nadia.merabti@ac-creteil.fr ;
NOLOT	Sylvie	LP Gustave Eiffel 94230 Cachan	sylvie.nolot@ac-creteil.fr ;
PEREZ	Pierre	Lycée E. Delacroix 94704 Maison Alfort cx	pierre.perez@ac-creteil.fr ;
PEREZ	Thibaut	Lycée Paul Bert – 94700 Maison Alfort	thibaut.perez@ac-creteil.fr ;
RESCOUSIÉ	Christine	Lycée P Brossolette 94 Le Kremlin Bicêtre	rescoussie@yahoo.fr ;
SIDOBRE	Florian	Lycée Blaise Cendrars 93270 Sevran	Florian.Sidobre@ac-creteil.fr ;
SIEBER	Olivier	collège Louis Aragon 77200 Torcy	olivier.sieber@ac-creteil.fr ;
SWALE	Françoise	Lycée René Descartes 77 Champ sur M	francoise.swale@ac-creteil.fr ;



*N'hésitez pas de nous contacter,
nous mettrons tout en œuvre pour
vous répondre*



***On reconnaît la grandeur d'une
personne au regard de ce qu'elle a
accompli...***

Françoise Rocca nous a quitté le 25 juillet dernier, alors qu'elle s'apprêtait à prendre sa retraite après une riche carrière de près de quarante ans.

Avec son départ, c'est un monument de la profession qui s'en est allé.

Après avoir exercé au collège Gérard Philipe de Villeparisis (77), durant treize ans, cela faisait vingt-cinq ans qu'elle officiait au lycée Honoré de Balzac de Mitry-Mory (77).

Françoise connaissait chaque recoin de son établissement. Elle accompagnait et motivait ses personnels, recadrait les élèves trop dissipés et parfois même...certains adultes. Elle savait comment démonter une chaudière, passer une mono brosse, quel type de produit ou quelle méthode utiliser pour nettoyer une surface. Elle excellait dans tous les domaines et se tenait sans cesse au fait des dernières évolutions ou innovations. Ce, toujours dans l'intérêt de l'établissement, mais avant tout, celui des élèves.

Françoise a apporté toute son expérience et sa compétence lors de la réhabilitation du lycée de Mitry-Mory. Pendant cinq ans, elle a travaillé avec les ingénieurs régionaux qui se sont succédés, a dirigé les entreprises, a rectifié les erreurs, a su faire évoluer le projet dans le bon sens pour offrir aux élèves et à la communauté éducative un établissement de qualité. Sans elle, et de l'avis de tous, le résultat n'aurait pas été aussi bon et les délais largement dépassés. Françoise avait également à cœur le partage du savoir, et était très impliquée dans la formation des collègues. Comptable émérite, maîtrisant la philosophie même de la comptabilité publique, elle a ainsi formé des générations de gestionnaires, de comptables... certains ayant fait, par la suite, de belles carrières. Nommées plusieurs fois comptable intérimaire, elle a redressé des établissements en difficulté. Ses compétences étaient reconnues au-delà de l'académie, puisque le ministère l'avait missionné pour faire partie du groupe qui a institué la RCBC. Beaucoup d'adaptations ont été proposées par Françoise.

Au-delà de la collègue, certains auront eu la chance de connaître la belle personne : curieuse de tout, malicieuse, riche de vraies convictions. D'autres auront peut-être le souvenir ému de certaines remontrances ou de discussions animées, car perfectionniste et entière, elle ne s'était jamais détournée des principes qu'elle défendait farouchement. A titre, elle était sans cesse à l'écoute des autres et dégageait toujours du temps pour aider ses amis, ses collègues, ou même l'institution. Elle était animée par un grand sens du service public qu'elle a défendu toute sa vie, en sachant garder sa force de caractère et son indépendance.

Françoise était aussi une humaniste énergique qui avait à cœur d'aider les autres et d'aller à leur contact. Ce trait de caractère m'avait amené à faire de la politique lorsqu'en 1968, les contestations étudiantes et de la jeunesse était à leur apogée. C'est tout naturellement que son engagement syndical est né. Après une jeune et brillante carrière à l'UNEF où elle a exercé les fonctions de secrétaire général, elle s'est engagée dans le mouvement syndical qui est le nôtre A&I UNSA et dont elle a connu toutes les évolutions.

Françoise fut un maître, une collègue et une amie. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'avoir connue et aimée.

Florian Sidobre, membre du Bureau Académique



Le jeudi 12 septembre dernier,

Nos représentants (Pierre PEREZ, Sylvie JURAVER et Dominique DUPASQUIER) **ont été reçus**, à leur demande par le Secrétaire Général, M. ALFANDARI accompagné de Mme KOTEKE, Secrétaire académique adjointe, et M. CUISSET, nouveau Chef de la DPA.

Une réunion nécessaire afin de tirer ensemble les premiers enseignements de la rentrée.

Dans un climat des plus francs où chacun a pu longuement et en détail exposer ses griefs, l'Administration assure que les postes de catégorie A et B sont pourvus à la rentrée.

Des nouvelles sur la grille indiciaire des C

Dé-contingentement du 8^{ème} échelon de l'échelle 6.

Après l'annonce par la Ministre en charge de la Fonction Publique le jeudi 7 février 2013 du dé-contingentement du 8^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, l'impatience était grande de sa mise en œuvre.

Deux projets de décret avaient été présentés au conseil supérieur de la fonction publique d'Etat le 30 avril dernier :

Il reste cependant quelques vacances sur les postes d'Adjoints où perdurent des congés-maladie ou autres types d'arrêts à combler rapidement pour **A & I UNSA**

Le transfert de la paye des Contrats Aidés des Mutualisateurs vers le GIP installé dans les locaux du Rectorat a connu quelques difficultés, des retards, de nouveaux circuits à instaurer, une communication à améliorer.

Toutes les parties sont tombées d'accord pour en faire de ce dossier une priorité.

En effet, il faut assurer la paye de nos collègues les plus démunis, les plus en situation précaire et les autorités académiques ont été sensibles à notre alerte.

Dans ce domaine aussi, nous nous sommes montrés critiques, exigeants mais responsables.

- Le premier relatif à la création d'un 8^{ème} échelon dans les grades dotés de l'échelle 6 de la catégorie C
- Le second modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire.

Ces deux textes sont parus au Journal officiel du 6 juillet

La date d'effet du dé-contingentement a été effective au 1^{er} août 2013, premier jour du mois qui suit la publication.

AUTRES INFOS : LA RESILIATION DE VOS CONTRATS

En EPLE, lors de la révision des contrats divers et variés (copieurs, machine à affranchir, etc), vous savez que pour les résilier vous devez veiller à respecter un préavis sur la base d'une fin de contrat prévue et le prestataire vous informe du refus de cette demande au motif que le délai de préavis prévu au contrat est dépassé.

Sachez que la loi Châtel régit les liens contractuels entre les professionnels prestataires de services et leur client notamment les obligations d'information pour les contrats à reconduction tacite.

L'article L136-1 du Code de la consommation dans sa rédaction issue de la loi n°2008-3 du 3 janvier 2008 prévoit que le non-professionnel doit être tenu informé par écrit par « *le professionnel*

prestataire de services au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite ».

La notion de « non-professionnel » a été étendue aux personnes morales en ce qui concerne les clauses abusives : Cour de Cassation, 1^{ère} chambre civile, 23 juin 2011, n°10-30645.

En d'autres termes, les personnes morales non professionnelles devront être informées au même titre que les personnes physiques d'une possibilité de ne pas reconduire le contrat à tacite reconduction.

A défaut d'information dans les délais impartis, le client peut mettre « *gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction* ».

PAR AILLEURS, LES CLAUSES DE RECONDUCTION TACITES SONT INTERDITES DANS LES CONTRATS PASSES AVEC DES PERSONNES PUBLIQUES.

Le juge administratif a affirmé qu'un contrat conclu par une personne publique pour poursuivre une mission de service public possède un caractère administratif et est entaché de nullité s'il prévoit des clauses de reconduction tacite qui empêchent une remise en concurrence : CE, 29 novembre 2000, n°205143 ; CE, 24 novembre 2008, n° 290540 et Cour administrative d'appel de Bordeaux, 15 juillet 2009, n° 08BX00050.

Le Conseil d'Etat, le 20 avril 2011, a réaffirmé l'illégalité d'ordre public de la reconduction tacite prévue dans un contrat et a ainsi jugé que « *la créance née d'un contrat résultant de l'application d'une clause de tacite reconduction est sérieusement contestable* ». Il a donc écarté l'application du contrat : Conseil d'Etat, 20 avril 2011, commune de Baie-Mahault, n°342850.

Si vous rencontrez ce problème, je vous invite à réitérer votre demande de dénonciation du contrat en invoquant les arguments développés ci-dessus. Il arrive trop souvent ce genre de problème lors de la résiliation des contrats de copieurs et de leur maintenance.



<http://www.aeti-unsa.org/?Comment-adherer-au-syndicat.html>

<http://www.aeti-unsa.org/IMG/pdf/bareme.pdf>

Vous voudrez bien trouver ci-dessus l'accès au bulletin d'adhésion et au barème de cotisations.

Réduction fiscale de 66 % du montant de votre cotisation.

Renvoyez l'ensemble à la trésorière : Mme JURAVER Collège Jean Moulin 1, avenue des Bordes 94510 LA QUEUE EN BRIE

Pour les paiements fractionnés adressez le dossier directement au siège national : Syndicat AETI UNSA Tour Essor 93 14, rue Scandicci 93500 PANTIN

[Lien pour les dates et inscriptions aux prochains concours :](#)

<http://www.education.gouv.fr/cid5388/systeme-d-information-et-d-aide-aux-concours-administratifs-et-techniques-siac3.html>

Rédacteurs :

Christine Rescoussier; Nadia Merabti ; Eric Dhaisne ; Pierre Perez ; Thibaut Perez;

Chargée de communication et mise en page :

Patricia Mangin